6 - DIRECTION

6.1. - Type de direction : A vis et circulation de billes avec assistance hydraulique.
Effort volant amplifié par pression hydraulique sur l'écrou récepteur du boîtier de direction,
Pression délivrée par une pompe hydraulique entraînée par le moteur.
6.2. - Diamètre de braquage hors-tout (m) :

Empattement	39	42	45	48	51	54	57	60	63	66
Ø	15,8	16,8	17,7	18,6	19,6	20,5	21,5	22,4	23,3	24,2
Ø de volant (mm)	450/500									500

7 – FREINAGE - pneumatique-

7.1. - Frein de service : système de freinage pneumatique composé de 2 circuits indépendants entièrement pneumatiques agissant respectivement sur les roues de l'essieu 1 et 2 (type I - I)
7.2. - Répartiteur de freinage : oui, il module la pression délivrée aux cylindres des essieux 1et 2 en fonction de la charge de l'essieu 2.
7.2.1. - Dispositif anti-bloqueur de roues : oui, catégorie 1 -un capteur par roue-
7.3. - Frein de secours : constitué par l'indépendance des circuits de freins de service.
7.4. - Frein de stationnement : à main par levier agissant sur les roues arrière.
7.5. - Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1. - Frein de service : par air sous pression.
7.5.2. - Frein de secours : par air sous pression.
7.5.3. - Frein de stationnement : Cylindres à ressorts sur essieu 2.
7.6. - Assistance de freins : oui.
7.6.1. - Frein de service : air comprimé fourni par un compresseur entraîné par le moteur et distribué par un robinet pneumatique actionné directement par la pédale.
7.6.2 - Frein de secours : voir frein de service
7.6.3 - Frein de stationnement : air comprimé permettant le desserrage - serrage des cylindres à ressort par un robinet.
7.7. - Réservoirs de fluide ou d'énergie : 6 à 10 réservoirs d'air comprimé.

Variantes	N	NL
Circuit AV	1 x 25 litres	1 x 30 litres
Circuit AR	1 x 25 litres	1 x 30 litres
Parc + remorque	1 x 25 litres	1 x 25 litres
Servitudes	1 x 7,5 litres	1 x 7,5 litres
Assécheur d'air	1 x 4 litres	1 x 4 litres (en option 5,4 Litres)
Compensation	1 x 20 litres	-
Suspension pneumatique	-	De 20 à 140 litres (1 à 5 réservoirs)

7.7.1. - Mode d'alarme pour les défaillances :
- Voyant lumineux sur la planche de bord (écran multifonctions)
- Voyant lumineux sur la planche de bord pour l'antibloqueur de la remorque.

7.7.2. - Paramètres mesurés pour les alarmes : défaillances pneumatiques et défaillance de l'antibloqueur.
7.7.3. - Mode de contrôle du bon fonctionnement des alarmes :
- Par la réalisation d'une défaillance
- Par la mise sous tension de l'antibloqueur.

7.8. Type de freins :
7.8.1. - Freins de service :
7.8.1.1 - Sur l'essieu 1 :
7.8.1.2 - Sur l'essieu 2 : à disques ventilés
7.8.2. - Freins de secours :
7.8.3. - Freins de stationnement :
7.9. - Dispositif ralentisseur :
7.9.1. - Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II : non concerné.
7.9.2. - Dispositif ralentisseur additionnel avec bénéfice de poids prévu au nota du chapitre 2 : Sur demande : électrique ou hydraulique agissant sur la transmission, ou ralentisseur intégré à la boite de vitesses.
7.9.3. - Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II bis : ralentisseur sur échappement + soupape à décharge constante
7.10. - Circuit de freinage pour la remorque : oui -porteur remorqueur- alimentation et commande pneumatique.
7.10.1. - Commande séparée de freinage de la remorque : non.
7.10.2. - Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : oui.

7 – FREINAGE *-électro-pneumatique (EPB)-*

7.1. - Frein de service : système de freinage électropneumatique à gestion électronique.
- 2 circuits indépendants entièrement pneumatiques agissant respectivement sur les roues de l'essieu 1 et 2 (type I - I)
- 1 circuit de commande électropneumatique.

7.2. - Répartiteur de freinage : non, fonction gérée électroniquement agissant sur les deux essieux du véhicule tracteur et sur le circuit de la remorque.
7.2.1. - Dispositif anti-bloqueur de roues : oui intégré au système de freinage électropneumatique à gestion électronique, catégorie 1 -un capteur par roue-
7.3. - Frein de secours : constitué par l'indépendance des circuits de freins de service.
7.4. - Frein de stationnement : à main par levier agissant sur les roues arrières.
7.5. - Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1. - Frein de service : par air sous pression.
7.5.2. - Frein de secours : par air sous pression.
7.5.3. - Frein de stationnement : Cylindres à ressorts sur essieu 2.
7.6. - Assistance de freins : oui.
7.6.1. - Frein de service : air comprimé fourni par un compresseur entraîné par le moteur et distribué par un robinet électropneumatique actionné directement par la pédale.
7.6.2 - Frein de secours : voir frein de service
7.6.3 - Frein de stationnement : air comprimé permettant le desserrage - serrage des cylindres à ressort par un robinet.
7.7. - Réservoirs de fluide ou d'énergie : Identique au point 7.7 « freinage pneumatique »
7.7.1. - Mode d'alarme pour les défaillances :
- Voyant lumineux sur la planche de bord (écran multifonctions) .
- Voyant lumineux sur la planche de bord pour l'antibloqueur de la remorque.

7.7.2. - Paramètres mesurés pour les alarmes : défaillances pneumatiques ou électroniques.
7.7.3. - Mode de contrôle du bon fonctionnement des alarmes :
- Par la réalisation d'une défaillance
- Par la mise sous tension de l'antibloqueur.

7.8. Type de freins :
7.8.1. - Freins de service :
7.8.1.1 - Sur l'essieu 1
7.8.1.1 - Sur l'essieu 2 à disques ventilés
7.8.2. - Freins de secours :
7.8.3. - Freins de stationnement :
7.9. - Dispositif ralentisseur :
7.9.1. - Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II : non concerné.
7.9.2. - Dispositif ralentisseur additionnel avec bénéfice de poids prévu au nota du chapitre 2 : Sur demande : électrique ou hydraulique agissant sur la transmission, ou ralentisseur intégré à la boite de vitesses.
7.9.3. - Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II bis : ralentisseur sur échappement + soupape à décharge constante
7.10. - Circuit de freinage pour la remorque : oui -porteur remorqueur
- alimentation pneumatique
-Commande pneumatique et/ou électrique, assurée par une prise ISO7638/1996

7.10.1. - Commande séparée de freinage de la remorque : non.
7.10.2. - Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : oui.

8 - CARROSSERIE

8.1. - Carrosserie : châssis-cabine.
8.1.1. – Les véhicules peuvent recevoir les options suivantes : -
- Renfoncement arrière pour cabine courte (+30kg environ)
- Toit surélevé pour cabine profonde (+60kg environ)

8.2. - Matériaux constituant la carrosserie : tôle d'acier soudée.
8.2.1. - Toit ouvrant : oui, en tôle.
-sur demande : en verre, à commande électrique,
8.3 - Nombre de places assises : 2, **-sur demande :** 3, -en version cabine courte-.
Ou- 6, -en version cabine profonde-.
8.4. - Sièges :
8.4.1 - Avant : sièges conducteur et convoyeur réglables,
-sur demande : siège central fixe, en version cabine courte
8.4.2 – Arrière : banquette arrière fixe 4 places -en version cabine profonde-.
8.5. - Nombre de portes :
8.5.1. - Latérales : 2
8.5.2. - Arrière : 0
8.5.3. - Fermetures : de sécurité à 2 positions.
8.6. - Emplacement et mode d'ouverture des vitres :
8.6.1. - sur portes : 1 glace descendante à commande électrique.
8.6.2. - sur panneau arrière : 2 vitres fixes -sur demande-
8.6.3. - sur panneaux latéraux : 1 vitre fixe -sur demande en version cabine profonde-
8.7. - Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
8.7.1. - Pare-brise : verre feuilleté,
8.7.2. - Vitres latérales : verre trempé,
8.7.3. - Vitres arrière : verre trempé,
8.7.4. - Toit ouvrant : -sur demande- en verre trempé.
8.8. Equipement des places assises en ceintures de sécurité :
8.8.1. - Places avant : 2 ceintures 3 points à enrouleur sur sièges conducteur et convoyeur et 1 ceinture 3 points sur siège central optionnel.
8.8.2. - Places arrière : - en version cabine profonde- 2 ceintures 3 points à enrouleur aux 2 places latérales et 2 ceintures 2 points à enrouleurs aux places centrales.
8.9. Dispositif de protection latérale :
- Ensemble fourni sur demande ou à installer lors du carrossage du véhicule
- La fixation et la position du dispositif devront être vérifiées après carrossage.

8.10 - Dispositif de protection contre l'encastrement :
8.10.1 - Dispositif de protection avant : oui.
8.10.2 - Dispositif de protection arrière :
- Ensemble fourni sur demande ou à installer lors du carrossage.
- Ensemble indépendant constitué d'une traverse de section rectangulaire et de 2 goussets monté sous l'extrémité des longerons.
- La fixation et la position du dispositif devront être vérifiées après carrossage.

8.11 - Système antiprojections :
8.11.1 - Essieu 1 : oui, sauf carrosserie incompatible (arrêté ministériel du 18/09/1992).
- Système constitué de garde-boue, bavette et jupes extérieures. La face interne des gardes-boue est tapissée d'un dispositif antiprojections homologué.

8.11.2 - Essieu 2 : sur demande, sauf carrosserie incompatible (arrêté ministériel du 18/09/1992)
- Système constitué de garde-boue, bavette et jupes extérieures. La face interne des gardes-boue est tapissée d'un dispositif antiprojections homologué.

La fixation et la position du système devront être constatées après carrossage

9 - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1. - Feux de route : 2 (Sur demande : grilles de protection sur feux AV)
9.2. - Feux de croisement : 2, incorporés aux feux de position.
9.3. - Feux de position :
9.3.1. - Avant : 2, incorporés aux feux de croisement.
9.3.2. - Latéraux : 2x1 combiné avec les feux indicateurs de direction, 2x1, combinés avec les feux d'encombrement AR
- installation à compléter lors du carrossage,
- la fixation et la position devront être vérifiées après carrossage.

9.4. - Feux de position arrière : 2
9.5. - Indicateurs de changement de direction :
9.5.1. - Avant : 2, indépendants,
9.5.2. - Latéraux : 2 combinés avec les feux position latéraux,
9.5.3. - Arrière : 2 groupés avec les feux de position.
9.6. - Feux stop : 2 groupés avec les feux de position arrière.
9.6.1. – 3ème feu stop central : Non
9.7. - Eclairage de la plaque d'immatriculation : 1 combiné avec le feu de position arrière gauche.
9.8. - Dispositifs réfléchissants :
9.8.1. - Avant : non,
9.8.2. - Latéraux : 2x1 combinés avec les feux d'encombrement AR
- installation à compléter lors du carrossage,
- la fixation et la position devront être vérifiées après carrossage.

9.8.3. - Arrière : 2 groupés avec les feux de position
9.9 - Feux de détresse : oui, par fonctionnement simultané des indicateurs de direction.
9.10. - Feux de marche arrière: 2, groupés avec les feux de position.
9.11. - Feux de brouillard :
9.11.1. - Avant : sur demande : 2, indépendants,
9.11.2. - Arrière : 1, groupé avec le feu de position arrière gauche.
9.12 Feux d'encombrement :
9.12.1. - Avant : 2, indépendants,
9.12.2. - Arrière : 2, groupés avec les feux de position.
9.13. - Dispositif de signalisation complémentaire arrière : non.
- installation à compléter lors du carrossage,
- la fixation et la position devront être vérifiées après carrossage

9.14. - Feux spéciaux : Non

10 - DIVERS

10.1. - Accessoires :
10.1.1. - Essuie glace : 2, à 2 vitesses et balayage intermittent,
10.1.2. - Lave-glace : oui,
10.1.3. - Rétroviseurs :
10.1.3.1. - Extérieur :
- coté gauche : 2 fixés sur la porte dont 1 grand angle,
- coté droit : 3 fixés sur la porte dont 1 d'accostage et 1 grand angle
- Sur demande: 1 antéviseur supplémentaire. (Obligatoire à partir du 26/01/2007)
10.1.3.2. - Intérieur : non.
10.1.4. - Avertisseur sonore : 1 électrique côté droit, derrière pare-chocs avant,
-sur demande- 1 électrique côté droit, derrière pare-chocs avant + 2 électromagnétiques sur pavillon.
10.1.5. - Dispositif antivol : oui, verrou colonne de direction + système d'anti-démarrage codé par transpondeur.
10.1.6. - Extincteur : à installer lors du carrossage du véhicule.
10.1.7. - Chauffage autonome : en option, à combustible liquide.
10.2 - Marques d'identité :
10.2.1 - Emplacement de la plaque du constructeur : sur le montant gauche du passage de la porte convoyeur.
10.2.2 - Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : sur le longeron droit, au dessus de l'essieu 1.
10.2.3 - Structure du numéro d'identification :

W	D	B	9	5	0	5	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17

Caractères n° 1 à 3 :code constructeur.
Caractères n° 4 à 9 :type, version et variante (caractère n° 9 = selon empattement, de 0 à 9).
Caractère n° 10 :direction (1 = à gauche - 2 = à droite).
Caractère n° 11 :usine de production, de A à Z ou de 0 à 9.
Caractères n° 12 à 17 :n° d'ordre de fabrication.
10.2.4 - Le numéro d'identification commence à : WDB 950 50. 1. 000 001 (Variantes N)
WDB 950 53. 1. 000 001(Variantes NL)
10.2.5 - Identification du moteur : sur le côté gauche du bloc-moteur.